

Vaccin contre la grippe
Informations destinées aux professionnels de santé

Recommandations de santé publique

Vaccin contre la grippe
Protégez-vous.
Protégez les autres.

Informations destinées aux professionnels de santé

Vaccin contre la grippe 2020-2021

La grippe (influenza) est une infection virale grave et potentiellement mortelle.

Le vaccin antigrippal vous protège contre la grippe et réduit le risque de transmission du virus à votre entourage.

Cette année, il est particulièrement important de se faire vacciner contre la grippe afin d'enrayer la propagation de la maladie ; l'infection par la grippe et le COVID-19 pouvant être mortelle pour vos patients.

En vous faisant vacciner contre la grippe, vous pouvez sauver des vies.

Qu'entend-on par grippe saisonnière (influenza) ?

La grippe est un virus très infectieux des voies respiratoires. La plupart des personnes ayant contracté la grippe sont malades pendant 5 à 7 jours avec une forte température, des maux de gorge, des douleurs musculaires, un état de fatigue et des maux de tête.

La grippe peut provoquer des maladies plus graves, qui peuvent s'avérer mortelles. Chaque année en Irlande, entre 200 et 500 personnes meurent de la grippe et des milliers de personnes doivent être admises à l'hôpital.

Quelles sont les complications entraînées par la grippe ?

N'importe qui peut contracter la grippe et des complications sévères peuvent survenir à tout âge.

Les personnes souffrant de maladies chroniques, les femmes enceintes et les personnes âgées sont plus exposées au risque de complications graves voire mortelles.

Les complications de la grippe incluent la pneumonie, la bronchite et, plus rarement, une encéphalite aiguë.

L'infection par le virus de la grippe peut également aggraver des pathologies existantes telles qu'un problème cardiaque.

L'infection par le virus de la grippe durant la grossesse peut provoquer des maladies graves et augmente le risque de fausse couche, d'anomalies congénitales, de naissance prématurée et d'accouchement d'un enfant mort-né.

Comment se transmet la grippe ?

La grippe se transmet en toussant et en éternuant.

La grippe se transmet également en touchant une surface ou un objet sur lequel se trouve le virus de la grippe, puis en se touchant la bouche et le nez.

Les personnes atteintes de la grippe peuvent être contagieuses de 1 à 2 jours avant et jusqu'à 3 à 5 jours après que les symptômes se soient manifestés. **Cela signifie que vous pouvez transmettre le virus de la grippe à un patient vulnérable avant même de savoir que vous l'avez attrapée.**

Certaines personnes atteintes de la grippe ne présentent aucun symptôme mais peuvent malgré tout contaminer les autres.

Si vous présentez des symptômes de la grippe, veuillez rester chez vous. N'allez pas travailler et ne vous rendez pas dans des hôpitaux, des établissements de soins ou chez des personnes vulnérables. Contactez votre médecin généraliste.

Pourquoi ai-je besoin de me faire vacciner si je suis bien portant ?

Vous travaillez dans le secteur de la santé, où votre risque de contracter la grippe est 10 fois plus élevé que le grand public. Cela signifie que votre risque de transmettre la grippe à d'autres personnes est également accru.

Les personnes âgées et les patients à risque peuvent ne pas être suffisamment protégés par le vaccin. Ils comptent donc sur vous pour les protéger.

Pourquoi ai-je besoin de me faire vacciner contre la grippe chaque année ?

Chaque année, les virus de la grippe évoluent. La formule du vaccin antigrippal est donc adaptée chaque année pour offrir une protection contre les nouvelles souches de virus de la grippe attendues. Le vaccin contre la grippe protège contre 4 souches du virus de la grippe en circulation.

À partir de combien de temps après son administration le vaccin agit-il ?

Le vaccin commence à faire effet sous deux semaines.

Le vaccin contre la grippe est-il sans danger ?

Les vaccins contre la grippe sont très sûrs. Ils sont administrés depuis plus de 60 ans à des millions de personnes dans le monde.

À qui est destinée la vaccination ?

Le vaccin contre la grippe est recommandé pour le personnel sanitaire, y compris :

- le personnel médical, soignant et paramédical ;
- les étudiants en médecine, soins infirmiers et paramédicaux ;
- les autres professionnels et étudiants du domaine de la santé ;
- tout le personnel des cabinets de médecine générale ;
- le personnel dentaire ;
- les brancardiers et les agents d'entretien ;
- le personnel auxiliaire ;
- le personnel ambulancier ;
- le personnel des services d'aide aux personnes handicapées et des services sociaux, notamment en établissements d'hébergement ;
- le personnel administratif ;
- le personnel de soins ;
- tout autre personnel de santé en contact avec les patients.

Est-ce que les femmes enceintes du personnel sanitaire doivent se faire vacciner ?

Oui. Le vaccin contre la grippe saisonnière est recommandé pour les femmes enceintes. Elles sont exposées à un risque accru de complications graves liées à la grippe. Contracter la grippe durant la grossesse peut provoquer une naissance prématurée, une fausse couche ou l'accouchement d'un enfant mort-né.

Le vaccin contre la grippe protège les femmes enceintes pendant leur grossesse et offre une protection continue à leur nouveau-né au cours des premiers mois de sa vie.

Si vous êtes enceinte, veuillez lire la brochure du HSE relative à la grippe à l'attention des femmes enceintes.

Quelles sont les personnes pour qui la vaccination contre la grippe est contre-indiquée ?

La plupart des personnes peuvent se faire vacciner contre la grippe.

Le vaccin n'est pas recommandé en cas de réaction allergique grave (anaphylaxie) à une dose précédente de vaccin antigrippal ou à l'un de ses composants.

Les patients recevant un traitement par inhibiteurs de point de contrôle immunitaire (par exemple l'ipilimumab et le nivolumab en association) ne doivent pas recevoir le vaccin contre la grippe, en raison d'une incidence accrue des effets indésirables d'origine immunologique.

Qu'en est-il des personnes allergiques à l'œuf ?

Les personnes allergiques à l'œuf peuvent se faire vacciner contre la grippe saisonnière. La vaccination peut être réalisée par votre médecin traitant, votre pharmacien ou votre service de santé au travail. Vous pouvez aussi être orienté(e) vers un service hospitalier compétent.

Quand est-il recommandé de reporter la vaccination ?

Si vous vous sentez mal et avez plus de 38 °C de température, il se peut que la vaccination doive être reportée jusqu'à votre rétablissement.

Le vaccin contre la grippe peut-il me donner la grippe ?

Non. Le vaccin ne contient pas de virus actif et ne peut pas causer la grippe.

À quoi dois-je m'attendre après l'administration du vaccin ?

Les effets secondaires les plus courants sont légers et peuvent inclure un endolorissement, des rougeurs ou des gonflements au niveau du site d'injection. Des maux de tête, de la fièvre, des douleurs et un état de fatigue peuvent également se manifester.

N'oubliez pas que si vous ne vous sentez pas bien après la vaccination, il peut y avoir d'autres raisons à cela.

Si vous avez de la température, restez chez vous et demandez conseil à votre médecin généraliste.

Où puis-je me faire vacciner ?

Adressez-vous à vos confrères, votre supérieur hiérarchique ou votre service de santé au travail.

Vous pouvez également vous faire vacciner gratuitement par votre médecin généraliste ou par votre pharmacien.

Pour plus d'informations, consultez : www.hse.ie/flu

Vous pouvez également trouver les liens vers les notices des vaccins sur le site www.hpra.ie. Recherchez Quadrivalent Influenza Vaccine (split virion, inactivated) ou scannez le code QR pour lire la notice correspondante.

National Immunisation Office

Code de commande :

Septembre 2020